

- Application du tarif le plus bas aux familles du voyage ainsi qu'aux parents demandeurs ou bénéficiaires de l'allocation de demandeur d'asile.
- Accueil sans tarification pour les enfants allergiques, titulaires d'un PAI (projet d'accueil individualisé), qui apportent leur panier repas au restaurant scolaire.
- Maintien des termes de la délibération du 1er juin 1994 qui indique que le tarif hors commune ne s'appliquera pas aux enfants extra muros qui ont une obligation de scolarisation à THOUARS du fait de leur affectation en classe spécialisée. Ces derniers bénéficieront, selon la situation de la famille, des tarifs THOUARS (normal ou réduit).

Tarifs proposés :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE - COMMUNE Période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024		
	2022-2023	2023-2024
Repas T1 de 0 à 400 €	1,89 €	2,00 €
Repas T2 de 401 à 550 €	2,34 €	2,48 €
Repas T3 de 551 à 780 €	2,79 €	2,96 €
Repas T4 de 781 à 990 €	3,14 €	3,33 €
Repas T5 de 991 à 1130 €	3,37 €	3,57 €
Repas T6 de 1131 à ...	3,54 €	3,75 €
TARIF RESTAURATION SCOLAIRE - HORS COMMUNE Période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024		
	2022-2023	2023-2024
Repas hors commune	4,18 €	4,43 €
TARIF RESTAURATION SCOLAIRE - ADULTES Période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024		
	2022-2023	2023-2024
Repas adulte	5,25 €	5,56 €

CENTRE DE LOISIRS

Vacances scolaires

Principes retenus :

- Mise en place d'un accueil à la demi-journée, avec ou sans repas, et à la journée ;
- Application du tarif journée entière pour les demi-journées avec repas ;
- Application du tarif le plus bas aux parents demandeurs ou bénéficiaires de l'allocation de demandeur d'asile.
- Mise en place d'un transport payant, intra-muros THOUARS historique vers le centre de loisirs municipal de Fleury et retour pendant les vacances scolaires ;
- Mise en place d'un transport payant, commune déléguée de Sainte-Radégonde vers le centre de loisirs du Bois Baudron à Mauzé Thouarsais et retour pendant les vacances scolaires ;
- Mise en place d'une navette gratuite entre les écoles de THOUARS historique et le centre de loisirs municipal de Fleury et retour le mercredi après-midi : départ des écoles à midi et retour aux points d'arrêts habituels ;
- Mise en place d'une navette gratuite entre l'école de Sainte-Radégonde et le centre de loisirs du Bois Baudron (Mauzé Thouarsais) et retour, le mercredi après-midi ;
- Mise en place d'un service de garderie payant le matin et le soir.

Tarifs proposés :